

Correspondance Répertoire
des métiers de la FPH

45C60
PARTIELLEMENT

Directeur·rice des services techniques, travaux, patrimoine, sécurité et sûreté, investissements et maintenance

→ DÉFINITION

Définir et piloter la mise en œuvre de la politique patrimoniale, de sécurité et de travaux dans le cadre de la stratégie de l'établissement et son territoire

→ AUTRE APPELLATION

Non applicable

→ ACTIVITÉS

- Élaboration et suivi du schéma directeur immobilier
- Préparation du programme des opérations d'investissement en lien avec le projet d'établissement et le chef d'établissement dans son domaine d'activité (travaux, entretien et maintenance des biens immobiliers)
- Élaboration d'une politique de maintenance préventive, curative et d'entretien
- Définition de la politique de gestion des biens et du patrimoine immobilier
- Contrôle et suivi de la qualité et de la sécurité des activités dans son domaine
- Encadrement d'équipe(s), gestion et développement des personnels
- Conseil aux décideurs concernant les choix, les projets et les activités du domaine d'activité
- Montage, mise en œuvre, suivi et gestion de projets spécifiques au domaine d'activité
- Suivi des principaux indicateurs de gestion, contrôle et *reporting*
- Définition des spécifications techniques et supervision de la rédaction de cahiers des charges spécifiques au domaine d'activité
- Définition du rôle (MOA, AMOA, MOE) des services techniques dans le cadre des projets et programmes
- Coordination et représentation de la maîtrise d'ouvrage de tous les travaux immobiliers et mobiliers, travaux neufs et d'entretien
- Veille à la conformité des équipements et installations aux normes de sécurité (sécurité incendie, sécurité sur les sites de travaux, etc.) et aux règles d'hygiène pour les professionnels et les usagers
- Mise en place d'une organisation permettant d'assurer la sûreté des professionnels, des usagers et des biens
- Planification des activités et des moyens de ses services pour garantir la continuité et améliorer la satisfaction des utilisateurs, y compris, et par anticipation, dans les situations sanitaires exceptionnelles ou de crise
- Achat de produits/de prestations dans son domaine
- *Reporting* au chef d'établissement des informations stratégiques ou sensibles
- Participation aux gardes de direction



→ SAVOIR-FAIRE

- Concevoir un plan/ un programme d'investissement
- Arbitrer et/ou décider entre différentes propositions, dans un environnement donné
- Établir, évaluer et optimiser un budget relatif à son domaine de compétence
- Animer et développer un réseau professionnel
- Évaluer, motiver et favoriser le développement des compétences professionnelles de ses collaborateurs
- Piloter, animer, communiquer et motiver une ou plusieurs équipes
- Concevoir, piloter et évaluer un projet/un processus relevant de son domaine de compétence
- Fixer des objectifs, mesurer les résultats et évaluer les performances collectives et/ou individuelles
- Planifier, organiser, répartir la charge de travail et allouer les ressources pour sa réalisation
- Traduire les orientations en plans d'actions et en assurer le suivi régulier

→ SAVOIR-ÊTRE

- Respect de la charte de l'éthique et de la responsabilité des directeurs de la FPH
- Sens de l'autorité
- Capacité à travailler en équipe
- Aisance relationnelle, sens des relations humaines, sociales et de la diplomatie
- Sens de la pédagogie

→ CONNAISSANCES REQUISES

- Management **(CA)**
- Stratégie et organisation/ conduite du changement **(CO)**
- Bâtiments et installations **(CA)**
- Normes de sécurité (sécurité incendie, sécurité sur les sites de travaux, etc.) et règles d'hygiène **(CA)**
- Gestion administrative, économique et financière **(CO)**
- Communication/relations interpersonnelles **(CO)**
- Droit de la commande publique **(CO)**
- Droit de la fonction publique **(CO)**
- Gestion des situations sanitaires exceptionnelles/ gestion de crise **(CO)**
- Lecture de documents techniques (plans, etc.) **(CO)**

CONNAISSANCES APPROFONDIES (CA) : connaissances théoriques et pratiques approfondies dans un champ donné. Maîtrise des principes fondamentaux du domaine, permettant la modélisation. Une partie de ces connaissances sont des connaissances avancées ou de pointe. Durée d'acquisition de deux à quatre ou cinq ans.

CONNAISSANCES OPÉRATIONNELLES (CO) : connaissances détaillées, pratiques et théoriques, d'un champ ou d'un domaine particulier incluant la connaissance des processus, des techniques et procédés, des matériaux, des instruments, de l'équipement, de la terminologie et de quelques idées théoriques. Ces connaissances sont contextualisées. Durée d'acquisition de quelques mois à un ou deux ans.

CONNAISSANCES GÉNÉRALES (CG) : connaissances générales propres à un champ. L'étendue des connaissances concernées est limitée à des faits et des idées principales. Connaissances des notions de base et des principaux termes. Savoirs le plus souvent fragmentaires et peu contextualisés. Durée d'acquisition courte de quelques semaines maximum.

→ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Relations professionnelles les plus fréquentes

Chef d'établissement et équipe de direction, médecins et encadrement soignant, responsable des services biomédicaux et informatiques, direction des achats et de la logistique, architecte, bureau d'études, entreprises, programmeur, agence régionale de santé, mairie et SDIS pour les commissions de sécurité

Nature et niveau de formation pour exercer le métier

- Niveau 6 ou supérieur
- École des hautes études en santé publique

Correspondances statutaires éventuelles

Catégorie A - encadrement supérieur

Passerelles

- Autres directions fonctionnelles
- Chefferie d'établissement